



Responsabilités et fonctions : liens entre le travail et le droit

Par **emmanuel49**, le **15/07/2009** à **14:57**

Bonjour, n'ayant que des bases de droit du travail je me tourne vers vous pour essayer d'obtenir une réponse : dans l'entreprise certains cadres ou techniciens "cumulent" les responsabilités. Par exemple: un technicien est responsable de son unité et responsable du réseau informatique. Est-ce que ces types de fonctions ont une valeur juridique? si oui à quelle échelle "légale" peut-on les hisser (en faisant une analogie avec le dirigeant)? enfin, le contrat de travail stipule les obligations de l'employé au regard de l'entreprise. ces obligations ont-elles valeur auprès du code du travail et si oui jusqu'où d'un point de vue juridique peut-on rendre responsable la négligence de l'employé face à son contrat de travail ou à contrario les exigences de l'entreprise vis-à-vis de l'employé s'avérant trop fortes, y a-t-il un moyen pour l'employé de se "libérer" des dites obligations (hormis une réécriture du contrat de travail : imaginez que la charge de travail exigée n'est pas envisageable vis-à-vis de l'obligation originelle). merci pour ces informations : elle permettrait de répondre en partie à une interrogation sur les dangers et les avantages des postes à responsabilités multiples cordialement